

Consultation hybride (présentiel – distanciel) du conseil d'administration
du 27 septembre 2022

Délibération n° 8 du 27/09/2022

Création d'une commission transition écologique

Exposé des motifs

Le CROUS Aix-Marseille Avignon souhaite poursuivre et développer son action sur la transition écologique dans tous ses domaines d'activités : hébergement, restauration, vie étudiante, mobilité etc. Afin de répondre à cet objectif, il est donc proposé de constituer au sein de l'établissement une commission « transition écologique » composée des membres suivants :

- Le directeur général du CROUS ou son représentant, président
- La chargée de mission développement durable
- Le directeur de la restauration
- La chargée de mission hébergement
- Le directeur du patrimoine
- Deux directrices ou directeurs d'unité de gestion hébergement ou restauration
- Les sept représentants étudiants élus au Conseil d'administration

La commission se réunira a minima deux fois par an et autant que de besoin selon un agenda établi par le directeur général, en concertation avec la vice-présidente étudiante. L'ordre du jour sera également élaboré en concertation avec la vice-présidente étudiante et adressé avec les documents support aux membres de cette commission au minimum 15 jours avant chaque séance.

Délibération

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver le principe de constitution et de fonctionnement de la commission transition écologique.

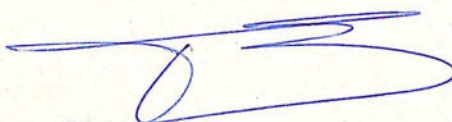
Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 19



Fabienne Blaise

Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Région académique Provence Alpes Côte d'Azur